



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

feux clignotants

Question écrite n° 111751

Texte de la question

M. David Douillet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la circulation sur les ronds-points giratoires et l'utilisation des clignotants. On constate, aujourd'hui, chez de nombreux automobilistes, une méconnaissance des règles de conduite dans les ronds points giratoires. En effet, la vitesse ainsi que l'absence des clignotants perturbent considérablement la circulation sur ces ronds-points. D'autre part, la non-utilisation des clignotants par de nombreux usagers de la route et dans de nombreuses circonstances pose également problème. Ces deux cas de non-respect du code de la route sont dangereux et responsables de fréquents accidents. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer s'il serait envisageable de lancer une campagne de sensibilisation des automobilistes sur ces points.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111751

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2011, page 6479

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)